

**Gérard JUIN**

9 rue du Polygone

17580 Le Bois Plage en Ré

Pour la liste candidate

Elections Municipales au Bois Plage 2020

Le 17 janvier 2020

Madame la Présidente,

J'accuse réception de votre courrier en date du 10/06/2020 qui a retenu toute mon attention ainsi que celle de mon équipe.

Dans ce courrier, vous faites dans un premier temps l'état des lieux de la Raise Maritaise, puis vous faites un certain nombre de propositions, enfin vous posez un certain nombre de questions concernant particulièrement le permis de construire de la résidence séniors.

1) ETAT DES LIEUX :

Je ne peux que partager vos inquiétudes quant à la circulation des véhicules et le partage de l'espace routier avec les cyclistes et les piétons dans cette rue.

Toutefois, comme nous nous étions déjà entretenus, la problématique de la circulation dans cette voie longue de près d'1,7 km est différente sur le tronçon situé entre l'avenue du Gros Jonc et la rue des Pingettes, entre la rue des Pingettes et la rue des Gollandières, et entre la rue des Gollandières et la rue de la Glacière.

Ainsi, le premier tronçon, notamment côté avenue du Gros Jonc, comporte un habitat peu dense et un environnement forestier tandis que le dernier tronçon est plus urbanisé.

Par ailleurs, comme vous l'indiquez justement, la construction de la résidence séniors peut faire craindre une aggravation des problèmes de circulation et de stationnement dans la raise, notamment autour de la plaine des Gollandières.

Je suis également au courant du projet d'aménagement de la départementale au niveau du marché qui a été décidé, avec assez peu de concertation avec les élus de la commission voirie. Ce dossier travaux restant sous la dépendance du Département.

Toutefois, et sauf erreur de ma part, je ne retrouve pas dans le compte-rendu du conseil municipal du 15/10/2019, le projet de réduction à 20 km/h de la vitesse des véhicules à cet endroit.

Notre équipe s'attelle tout particulièrement à donner du lien avec les voies qui arrivent ou partent de ce « nœud » de circulation. Donner du sens aux aménagements, tout particulièrement pour la dynamique et le bien être du village et de ses habitants, sera notre moteur. Je ne peux donc que vous dire que nous travaillerons dans ce sens.

## 2) PROPOSITIONS DE L'ASSOCIATION :

Lors de notre précédente rencontre, je vous ai indiqué qu'en cas de succès de la liste que je représente aux prochaines élections municipales, nous avons l'intention de revoir l'intégralité du plan de circulation dans la commune.

Ce plan de circulation se fera en concertation avec la population et notamment votre association qui sera largement consultée à ce sujet.

Vous comprendrez qu'un plan de circulation tel que nous l'envisageons ne peut être établi que d'une manière globale.

Concernant plus particulièrement la raise Maritaise, il est acté par notre équipe que celle-ci ne doit pas être une voie de contournement du village et un passage privilégié pour rallier La Couarde à Sainte Marie.

Pour information, une interdiction de la traversée du village aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, hors service public, à partir du rond-point du Gros Jonc, matérialisée par un panneau situé au niveau de ce rond-point, à l'entrée de la départementale, est actuellement en application. De ce fait, les véhicules désirant effectuer une livraison dans le centre bourg n'ont réglementairement que comme solution de passer par l'avenue du Gros Jonc puis par la raise Maritaise.

Aujourd'hui, cette interdiction, contestée par de nombreux résidents et professionnels, participe à l'augmentation du trafic dans la raise. Nous pensons également qu'il faut revoir rapidement ce dossier.

Pour ce qui concerne la sécurisation des cyclistes et des piétons, une tentative à titre expérimental pourrait être réalisée sur le tronçon situé entre la rue des Pingettes et la rue des Gollandières (deuxième tronçon).

De même, les aménagements que vous proposez pour la partie de la raise située entre la rue des Gollandières et la rue de la Glacière (troisième tronçon) pourront être discutés, comme prévu, avec les professionnels de notre liste (notamment notre architecte-urbaniste). Ils sont intéressants mais doivent être vus dans la globalité du plan de circulation du village. Ce sera dans tous les une des urgences à traiter.

## 3) LES QUESTIONS DE L'ASSOCIATION :

Pour ce qui concerne le projet précis d'aménagement du centre bourg, le seul document officiel qui a été produit aux membres du conseil municipal est celui qui figure en annexe du compte-rendu du conseil municipal du 15/10/2019.

Les membres de la commission voirie dont je fais partie n'ont pas été destinataires d'un plan plus précis des travaux envisagés.

Il est possible qu'une partie des riverains aient été propriétaires de terrains sur lesquels a été réalisée la partie goudronnée de la raise, notamment à proximité de l'avenue du Gros Jonc.

Toutefois, la revendication aujourd'hui de ces parties de parcelles par les riverains risque de s'opposer à l'application de la prescription acquisitive ou usucapion prévue par les articles 2258 et suivants du Code Civil, et notamment de l'article 2272 de ce même Code.

Pour ce qui est de la résidence sénior, je ne peux que vous inviter à consulter l'intégralité du permis de construire au service urbanisme de la mairie.

Toutefois, pour répondre à certaines de vos interrogations concernant ce projet pour lequel les élus n'ont pas été consultés et dans lequel le maire s'est particulièrement impliqué, je peux vous indiquer que le permis, qui à ce jour est définitif, ne prévoit en tout et pour tout que 40 places de stationnement.

Ces places de stationnement se répartissent en 25 places de stationnement dédiées aux résidents (1 pour 4 logements dont 2 adaptées aux PMR), 1 place au titre des bureaux, 9 places dédiées au personnel (2 administratifs, 3 cuisines, 2 services et 2 prestataires extérieurs), 3 places réservées au pôle médical (dont 1 adaptée au PMR) et 2 places complémentaires.

Nous avons trouvé que le parc de stationnement est sous-dimensionné, aucun emplacement de stationnement n'étant par exemple prévu pour les personnes venant rencontrer les résidents.

Par ailleurs, j'ajoute que le programme envisagé par le maître d'ouvrage prévoit 97 logements dont plusieurs T3 qui pourraient potentiellement accueillir des couples.

Ce sous-dimensionnement d'espaces de stationnement, validé par le maire, sans concertation avec les élus, laisse craindre d'importants problèmes de circulation et de stationnement, notamment en période estivale, à proximité de cette résidence seniors.

Bien entendu, je reste avec mon équipe, à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Gérard JUIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Juin', with a long horizontal stroke extending to the left.